

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

Pôle Développement des Ressources
Direction des Finances
Service de l'Elaboration du Budget

RAPPORT N°1

Territoire(s): Tous les territoires

CONSEIL DEPARTEMENTAL

REUNION DU 17 DÉCEMBRE 2018

BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 2019

Lors du débat d'orientation budgétaire, les élus départementaux ont largement débattu des enjeux financiers de notre institution et ont conforté la trajectoire d'évolution du budget départemental à moyen terme, et ce dans la continuité des orientations décidées il y a maintenant quatre ans.

Au cours des dernières années, et malgré un contexte budgétaire difficile pour l'ensemble des départements, principalement lié à une demande sociale toujours croissante et à une évolution soutenue des besoins en matière de protection de l'enfance, le Pas-de-Calais a su préserver sa singularité dans la conduite des politiques publiques. Le service rendu aux citoyens a été conforté sans renoncement aux engagements pris, que ce soit la priorité donnée à l'investissement ou la préservation des politiques volontaristes.

En outre, le maintien de l'action et de la présence du Département sur les territoires ne s'est pas fait au détriment des grands équilibres financiers. La stratégie budgétaire mise en place, dans le respect des délibérations de 2016, permet aujourd'hui à notre collectivité de se prévaloir d'une situation budgétaire saine. Les ratios financiers sont solides, que ce soit en matière d'épargne brute ou de capacité de désendettement.

L'amélioration des fondamentaux budgétaires, peut-être un peu plus rapide que ce que nous avons prévu, permet aujourd'hui de renforcer encore notre engagement en matière d'investissement. Vous le constaterez à la lecture de ce rapport de présentation, le budget 2019 traduira un des engagements majeurs pris lors du débat d'orientation budgétaire en portant les dépenses d'investissement à 209 M€, soit 29 M€ de plus que l'ambition initiale de la majorité.

Le budget 2019 a également été établi en prenant en considération les exigences nouvelles imposées par l'Etat au titre des contrats passés avec les collectivités territoriales. Le Département est, il est important de le rappeler, au rendez-vous de ce contrat, avec une progression des dépenses de fonctionnement limitée à 0,8 %. Là encore, le Département montre qu'il n'avait pas besoin d'un outil contraignant, qui a fixé un taux d'évolution national déconnecté des réalités locales, pour maîtriser son budget et mettre en œuvre la stratégie que nous avons adoptée.

Le budget 2019 s'inscrit donc pleinement dans la continuité des orientations validées par l'Assemblée départementale et pourrait être résumé de la façon suivante :

1. La stabilité fiscale en 2019 : le taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties reste inchangé, et ce pour la troisième année consécutive.

2. La confirmation du rôle moteur du Département en matière de solidarités humaines et territoriales, d'une part en mettant en place les fonds d'innovation territoriaux spécifiques, d'autre part en dégageant des moyens financiers supplémentaires au titre des solidarités, notamment dans le cadre du Plan Pauvreté.

3. Un haut niveau d'investissement, avec une accélération de la programmation budgétaire et des crédits portés à 209 M€.

4. La poursuite des efforts d'optimisation budgétaire engagés sur les exercices précédents. Pour 2019, le taux d'évolution des dépenses de gestion est limité à 0,8 %, en deçà du plafond d'évolution fixé par le contrat Etat/Département.

5. La maîtrise de l'endettement : le Département s'attachera à limiter au maximum le besoin de financement externe et à conserver un ratio de capacité de désendettement inférieur à 10 ans.

C'est en respectant scrupuleusement ces orientations que le Pas-de-Calais pourra continuer à développer des politiques ambitieuses au service de chaque territoire et de chaque citoyen. Nous avons d'ailleurs fait la démonstration de l'efficacité des réformes engagées, sans coupes budgétaires brutales, dans le respect de nos valeurs et en nous donnant le temps nécessaire à la mise en œuvre de mesures structurelles. Il nous faut donc maintenir le cap. Les cinq orientations évoquées ci-dessus devront être approfondies pour permettre au Département de continuer à développer plus efficacement l'ensemble des politiques publiques.

L'exercice 2019 démontre, comme c'était déjà le cas en 2018, que les engagements budgétaires pris sont réalistes, soutenables, et qu'ils ne conduisent pas à remettre en cause les actions engagées par notre institution. C'est la démonstration de la cohérence, de la continuité et de la constance.

C'est en démontrant, exercice budgétaire après exercice budgétaire, que le Pas-de-Calais est à la fois capable de faire preuve d'une gestion responsable et de remplir dans le même temps toutes ses missions au service des solidarités que nous continuerons à faire vivre la République dans les territoires et que nous démontrerons à quel point il est indispensable de préserver l'échelon départemental.

La 1ère Commission - Attractivité départementale et emploi a émis un avis favorable sur ce rapport lors de sa réunion du 22/11/2018.

La 2ème Commission - Solidarités Humaines a émis un avis favorable sur ce rapport lors de sa réunion du 19/11/2018.

La 3ème Commission - Education, Culture, Sport et Citoyenneté a émis un avis favorable sur ce rapport lors de sa réunion du 28/11/2018.

La 4ème Commission - Equipement et développement des territoires a émis un avis favorable sur ce rapport lors de sa réunion du 19/11/2018.

La 5ème Commission - Solidarité territoriale et partenariats a émis un avis favorable sur ce rapport lors de sa réunion du 28/11/2018.

La 6ème Commission - Finances et Service Public Départemental a émis un avis favorable sur ce rapport lors de sa réunion du 03/12/2018.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président du Conseil départemental

SIGNE

Jean-Claude LEROY

SOMMAIRE

A – EQUILIBRE DU PROJET DE BUDGET PRIMITIF 2019.....	2
B – PRESENTATION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	4
1. SCHEMA DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	4
2. LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	5
3. LES RECETTES D'INVESTISSEMENT	8
C – PRESENTATION DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	10
1. SCHEMA DE FINANCEMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	10
2. LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	11
3. LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	14
D – LES PROPOSITIONS D'INSCRIPTIONS DES BUDGETS ANNEXES	16

A – Equilibre du projet de Budget Primitif 2019

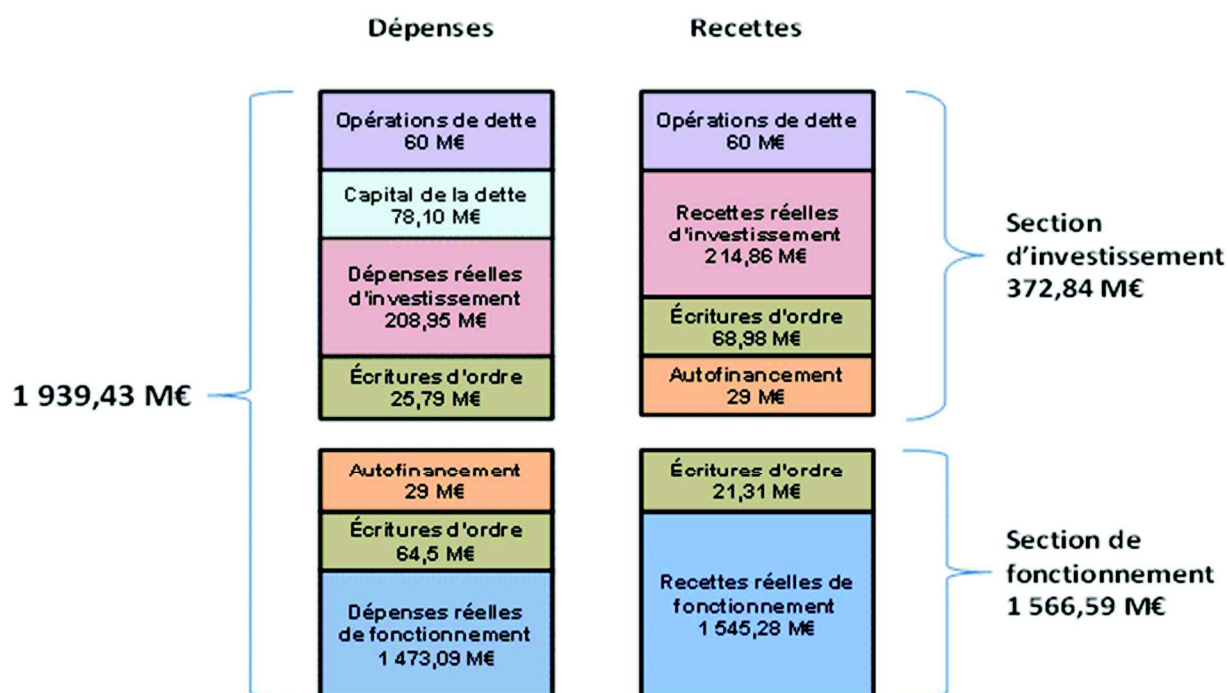
Le projet de Budget Primitif 2019 soumis à votre examen s'établit, en dépenses et en recettes, à la somme de 1 939 436 354,00 €. La section de fonctionnement est équilibrée à 1 566 594 349,00 € et la section d'investissement à 372 842 005,00 €.

Une distinction entre les opérations réelles et les opérations d'ordre conduit à la présentation suivante du projet de Budget Primitif :

BP 2019	Total des dépenses (en €)		
	Réelles et mixtes	Ordre	Total
Section d'investissement	347 044 334,00	25 797 671,00	372 842 005,00
Section de fonctionnement	1 473 094 349,00	93 500 000,00	1 566 594 349,00
Total	1 820 138 683,00	119 297 671,00	1 939 436 354,00

BP 2019	Total des recettes (en €)		
	Réelles et mixtes	Ordre	Total
Section d'investissement	274 862 005,00	97 980 000,00	372 842 005,00
Section de fonctionnement	1 545 276 678,00	21 317 671,00	1 566 594 349,00
Total	1 820 138 683,00	119 297 671,00	1 939 436 354,00

Il est possible de représenter les masses budgétaires par le schéma suivant (en M€) :



NB : les opérations de dette, équilibrées en dépenses et en recettes à hauteur de **60 M€**, correspondent aux mouvements de tirage et de remboursement sur crédits revolving.

Cette présentation, conforme au document budgétaire qui sera proposé au vote de l'Assemblée, intègre des opérations d'ordre qui sont sans influence sur le volume des crédits disponibles pour la réalisation des politiques publiques.

Pour permettre de mieux apprécier la réalité des crédits alloués à la réalisation des politiques publiques et au fonctionnement de l'institution, il est proposé de ne retenir, dans le présent document, que les **recettes et dépenses réelles** de chacune des sections, hors opérations de dette pour ce qui concerne la section d'investissement.

Dans ce format, le projet de Budget Primitif 2019 s'élève à **1 760 M€** et peut être présenté de façon synthétique comme suit :

Section	Dépenses (en €)	Recettes (en €)
Investissement	287 044 344	214 862 005
Fonctionnement	1 473 094 349	1 545 276 678
Total	1 760 138 683	1 760 138 683

Cette présentation consolidée du projet de budget 2019 est à mettre en perspective avec les crédits votés en 2018. Le total des dépenses réelles, hors opérations de dette, s'établissait en 2018 à 1 738 M€. Le budget 2019 fait donc ressortir une progression des dépenses et des recettes de 22 M€ par rapport au budget adopté l'an dernier.

Les principales variations concernent l'évolution des dépenses de fonctionnement, en hausse de 11,4 M€, le remboursement du capital de la dette, qui progresse de 5,7 M€, et les dépenses d'investissement hors dette, qui augmentent de 4,8 M€. En ce qui concerne les recettes, les inscriptions d'investissement progressent de 15,85 M€, essentiellement sous l'effet d'un niveau prévisionnel d'emprunt plus élevé qu'en 2018, et les recettes de fonctionnement de 6,14 M€.

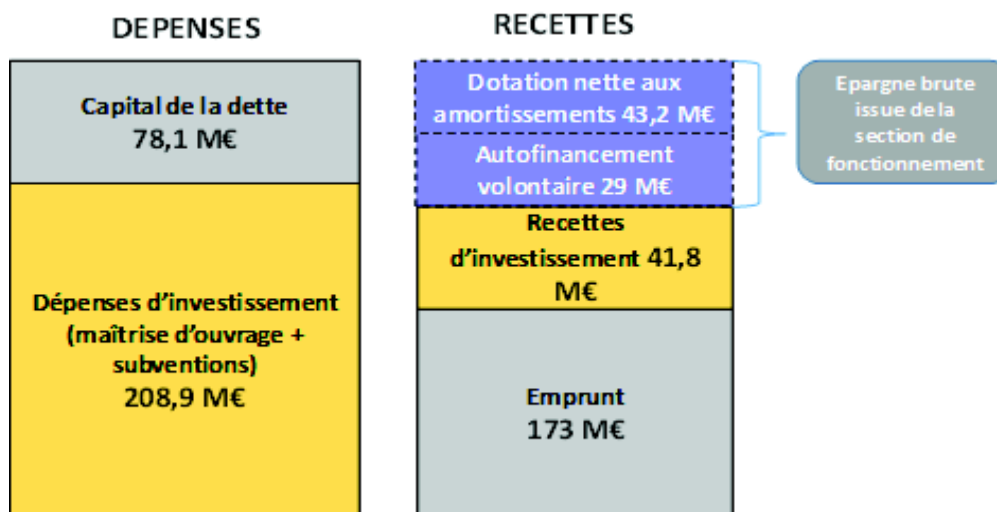
Feront l'objet d'une présentation successive :

- les dépenses et les recettes de la section d'investissement ;
- les dépenses et les recettes de la section de fonctionnement.

A chaque fois, des tableaux font état des inscriptions de crédits proposées au vote. Ils comportent le rappel des crédits votés au budget de l'exercice précédent et sont présentés selon deux formats : d'une part par politique publique, sur la base de la nomenclature fonctionnelle M.52, d'autre part par chapitre fonctionnel.

B – Présentation de la section d'investissement

1. Schéma de financement de la section d'investissement



Ce schéma illustre le mécanisme de financement des **287 M€** de dépenses d'investissement (hors mouvements sur crédits revolving) proposées au vote à l'étape du Budget Primitif 2019. Ces dépenses relèvent de deux catégories :

- une partie est destinée au remboursement des emprunts souscrits les années précédentes (78,1 M€) ;
- une partie correspond aux crédits nouveaux investis par la collectivité (208,9 M€).

Pour financer ces dépenses, le Département dispose :

1. de l'épargne brute issue de la section de fonctionnement (excédent des recettes réelles sur les dépenses réelles de fonctionnement) elle-même décomposée en dotation nette en amortissement et en autofinancement volontaire ;
2. de recettes propres, dotations et subventions, principalement constituées du fonds de compensation pour la TVA (FCTVA) qui vient compenser la charge de TVA que la collectivité supporte principalement sur ses dépenses réelles d'investissement et qu'elle ne peut pas récupérer par la voie fiscale ;
3. de l'emprunt, dont l'inscription proposée permet d'assurer l'équilibre de la section d'investissement.

2. Les dépenses d'investissement

Présentation par fonction

DEPENSES D'INVESTISSEMENT (hors mouvements sur crédits revolving)	BP 2018 (en €)	Projet de BP 2019 (en €)	Evolution
0 SERVICES GENERAUX	85 111 152,52	93 894 959,58	10,32%
1 SECURITE	625 000,00	1 010 000,00	61,60%
2 ENSEIGNEMENT	50 382 750,00	50 462 679,00	0,16%
3 CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS	15 335 366,34	16 033 346,28	4,55%
4 PREVENTION MEDICO-SOCIALE	425 200,00	332 462,00	-21,81%
5 ACTION SOCIALE	19 320 781,13	19 870 944,00	2,85%
6 RESEAUX ET INFRASTRUCTURES	88 134 457,54	93 902 602,10	6,54%
7 AMENAGEMENT ET ENVIRONNEMENT	11 252 609,21	10 046 116,04	-10,72%
8 TRANSPORT	302 500,00	45 000,00	-85,12%
9 DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	5 607 161,09	1 446 225,00	-74,21%
TOTAL	276 496 977,83	287 044 334,00	3,81%

Les principales propositions d'inscriptions sont les suivantes :

1. En fonction 0, les inscriptions proposées ressortent à 94 M€, en progression de 10 % par rapport à l'exercice précédent. Cette augmentation résulte principalement des crédits consacrés au remboursement du capital des emprunts, en hausse de 5,7 M€, et de l'inscription de 2 M€ de crédits de paiement au titre des fonds d'innovation territoriaux. Ces fonds constituent l'instrument financier du nouveau dispositif de contractualisation avec les intercommunalités pour la période 2019-2021, dont la mise en œuvre a été décidée par l'Assemblée départementale lors de sa réunion du 12 novembre 2018.

2. En ce qui concerne la fonction 2, les 50 M€ d'investissement programmés pour 2019 sont stables par rapport à l'exercice précédent et permettront la réalisation de la programmation dans les collèges du Département.

3. 16 M€ sont proposés en fonction 3, en progression de près de 5 % par rapport à 2018, ce qui démontre un effort budgétaire important du Département au titre des politiques volontaristes. Sur ces 16 M€, 11 M€ sont des subventions d'investissement, le solde étant lié à la poursuite des travaux en maîtrise d'ouvrage sur le parc départemental d'Olhain.

4. Le Département poursuivra son engagement en faveur de la modernisation du secteur médico-social. Comme en 2018, près de 20 M€ de crédits de paiement sont programmés, d'une part pour le versement de subventions d'investissement aux organismes qui sont chargés de la protection de l'enfance ou de l'accueil de personnes en situation de handicap, d'autre part pour la réalisation de travaux dans les MDS.

5. 94 M€ de crédits sont prévus en fonction 6. Près de 84 M€ concernent les opérations sur le réseau routier départemental, que ce soit en maîtrise d'ouvrage ou sous forme de subventions. Une enveloppe de 4,2 M€ de crédits de paiement est également prévue pour le projet Canal Seine-Nord Europe. Le Département avait voté une autorisation de programme de 130 M€ au budget 2018, les études ont démarré et, conformément aux engagements pris, le Département participera financièrement à ce grand projet. Enfin 5,8 M€ de subventions sont prévues au titre du financement du syndicat mixte La Fibre Numérique et pour les subventions du FARDA dans le domaine de la préservation de la ressource en eau.

6. La fonction 7 regroupe essentiellement les crédits du FARDA et de l'Opération Grand Site. En 2019, 10 M€ sont programmés, en recul de 1 M€ par rapport à 2018.

7. Enfin, les crédits inscrits en fonction 9 reculent sensiblement en 2019. Cette baisse est liée à la fin de l'opération d'extension de Nausicaa pour laquelle le Département avait programmé près de 4 M€ de crédits au budget primitif de l'exercice précédent.

Pour mener à bien cette politique ambitieuse au bénéfice des territoires, la collectivité s'est dotée d'un plan pluriannuel d'investissement (PPI) présenté à l'ensemble des élus dans le rapport d'orientation budgétaire et permettant de disposer d'une visibilité à moyen terme sur l'évolution prévisionnelle des crédits.

Présentation par chapitre

DEPENSES D'INVESTISSEMENT (hors mouvements sur crédits revolving)	BP 2018 (en €)	Projet de BP 2019 (en €)	Evolution
900 SERVICES GENERAUX	11 280 927,97	11 689 551,87	3,62%
901 SECURITE	625 000,00	1 010 000,00	61,60%
902 ENSEIGNEMENT	49 983 214,19	50 162 679,00	0,36%
903 CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIR	4 049 192,73	5 050 297,00	24,72%
904 PREVENTION MEDICO-SOCIALE	75 000,00	-	NS
905 ACTION SOCIALE (Hors RMI-RSA)	5 158 365,43	6 854 170,00	32,87%
906 RESEAUX ET INFRASTRUCTURES	77 851 915,66	79 175 659,51	1,70%
907 AMENAGEMENT ET ENVIRONNEMENT	3 576 200,00	3 291 800,00	-7,95%
908 TRANSPORTS	152 500,00	17 000,00	-88,85%
910 SERVICES GENERAUX	500 000,00	3 000 000,00	NS
912 ENSEIGNEMENT	398 522,81	300 000,00	-24,72%
913 CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIR	11 286 173,61	10 959 124,28	-2,90%
914 PREVENTION MEDICO-SOCIALE	350 200,00	332 462,00	-5,07%
915 ACTION SOCIALE (Hors RMI)	14 152 415,70	13 006 774,00	-8,10%
916 RESEAUX ET INFRASTRUCTURES	9 596 502,88	14 016 910,39	46,06%
917 AMENAGEMENT ET ENVIRONNEMENT	7 676 409,21	6 754 316,04	-12,01%
918 TRANSPORTS	150 000,00	28 000,00	-81,33%
919 DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	5 365 661,09	1 316 225,00	-75,47%
923 Dettes et autres opérations financières	72 456 013,00	78 178 925,00	7,90%
924201 Travaux sur ouvrage d'art - OA2 - RD 60	-	341 232,20	NS
92471 2009 - Aménagement Foncier Agricole et Forestier	52 000,00	25 000,00	-51,92%
92473 2012 - Aménagement Foncier Agricole et Forestier	43 500,00	25 000,00	-42,53%
92474 2013 - Aménagement Foncier Agricole et Forestier	120 000,00	80 000,00	-33,33%
92477 2015 - Aménagement Foncier Agricole et Forestier	26 000,00	-	NS
92482 2010 - AFAP connexe aux ouvrages linéaires RD	49 789,00	-	NS
92487 2016 - AFAP connexe aux ouvrages linéaires RD	35 000,00	23 800,00	-32,00%
92488 AFAP connexe aux ouvrages linéaires CSNE	520 000,00	200 000,00	-61,54%
92489 2017 - AFAP connexe aux ouvrages linéaires RD	81 250,00	145 000,00	78,46%
950 DEPENSES IMPREVUES	885 224,55	1 060 407,71	19,79%
TOTAL	276 496 977,83	287 044 334,00	3,81%

La répartition des crédits de paiement est la suivante :

1. Les chapitres 900 à 908 regroupent les 157,25 M€ d'investissements sous maîtrise d'ouvrage départementale programmés pour 2019. Sur ce montant, 79 M€ concernent des opérations de voirie et 50 M€ la programmation de travaux dans les collèges.

2. Les 49,81 M€ inscrits sur les chapitres 910 à 919 correspondent aux subventions d'équipement versées à nos partenaires. Sur cette enveloppe globale, 15 M€ concernent les

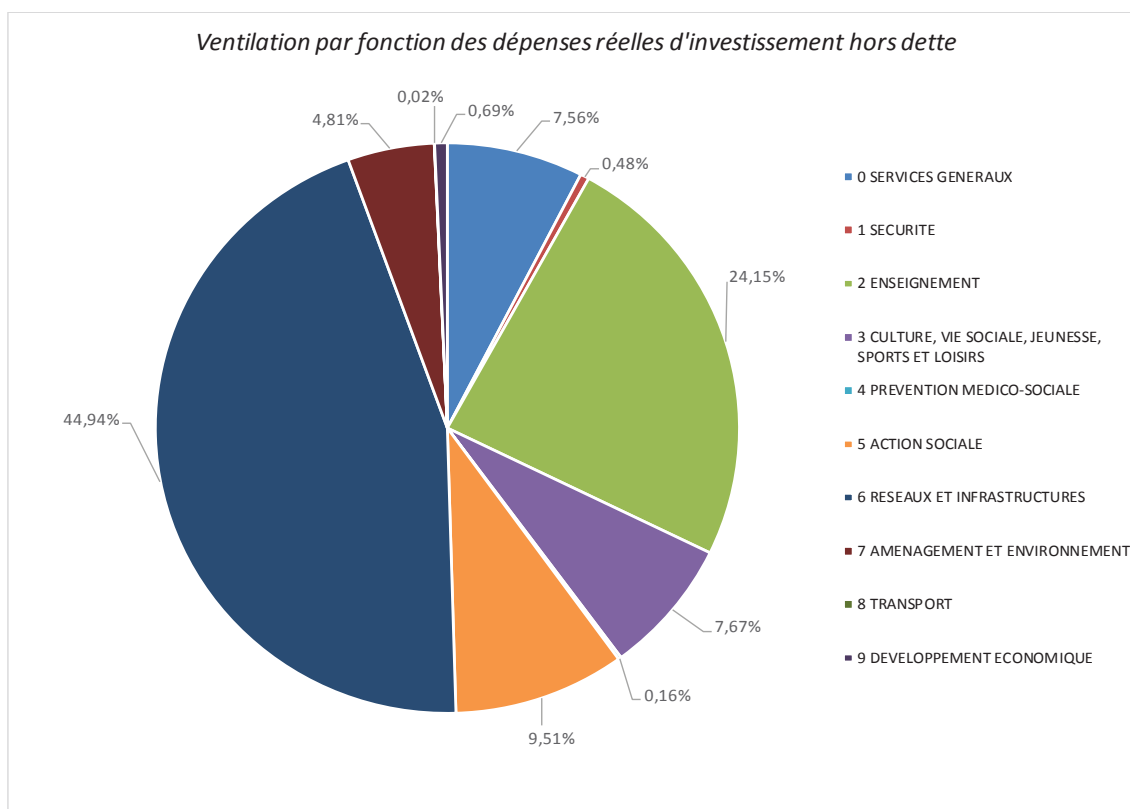
opérations d'aménagement (voirie, FARDA...), 13 M€ les subventions destinées aux établissements sociaux et médico-sociaux et près de 11 M€ de subventions seront consacrés à la politique culturelle ou sportive du Département.

3. Sur le chapitre 923, 78,10 M€ sont proposés pour le remboursement du capital de la dette départementale, étant entendu que la charge des intérêts est, quant à elle, imputée en section de fonctionnement.

4. Le solde des crédits s'établit à 1,8 M€ et concerne essentiellement les opérations pour le compte de tiers (chapitre 924) et les dépenses d'investissement imprévues au chapitre 950.

Hors remboursement du capital de la dette, le budget d'investissement proposé s'établit à 208,9 M€, un niveau en hausse par rapport à 2018 (+ 2,5 %) qui traduit la volonté de poursuivre une politique d'équipement dynamique au bénéfice des territoires et de l'emploi. Il s'inscrit ainsi pleinement au cœur de la stratégie budgétaire arrêtée par le Conseil départemental, qui se traduit notamment par l'engagement d'investir 1 milliard d'euros sur la durée du mandat.

Le graphique suivant fait apparaître la ventilation par fonction des dépenses d'investissement hors dette :



Les dépenses d'investissement sont très majoritairement concentrées sur deux fonctions qui constituent le cœur de l'action départementale : les fonctions 2 *enseignement* et 6 *réseaux et infrastructures* représentent à elles seules près de 70 % des investissements départementaux.

- La fonction 6 *réseaux et infrastructures*, qui représente 45 % des dépenses d'investissement prévisionnelles 2019, regroupe notamment les investissements sur le réseau

routier départemental, à la fois les opérations structurantes, les opérations d'amélioration du réseau, mais aussi les opérations de maintenance ainsi que les actions liées au déploiement du Très Haut Débit.

- La fonction 2 *enseignement* représente près du quart des dépenses d'investissement prévisionnelles 2019 et regroupe notamment les opérations structurantes dans les collèges, tant en maintenance qu'en construction-reconstruction et en matière de développement du numérique au sein des établissements.

3. Les recettes d'investissement

Présentation par fonction

RECETTES D'INVESTISSEMENT (hors mouvements sur crédits revolving)	BP 2018 (en €)	Projet de BP 2019 (en €)	Evolution
0 SERVICES GENERAUX	179 295 000,00	196 503 000,00	9,60%
2 ENSEIGNEMENT	8 956 123,00	8 846 123,00	-1,23%
5 ACTION SOCIALE	68 750,00	68 750,00	0,00%
6 RESEAUX ET INFRASTRUCTURES	8 347 000,00	5 698 490,00	-31,73%
7 AMENAGEMENT ET ENVIRONNEMENT	2 258 892,00	3 658 892,00	61,98%
8 TRANSPORTS	-	86 750,00	NS
9 DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	84 610,71	-	NS
TOTAL	199 010 375,71	214 862 005,00	7,97%

Les recettes d'investissement sont majoritairement regroupées au sein de la fonction 0 qui concentre plus de 90 % du total. En effet, les principales recettes d'investissement (FCTVA et recettes liées à l'emprunt), sont comptabilisées au sein de cette fonction.

Présentation par chapitre

RECETTES D'INVESTISSEMENT (hors mouvements sur crédits revolving)	BP 2018 (en €)	Projet de BP 2019 (en €)	Evolution
900 SERVICES GENERAUX	520 000,00	478 000,00	-8,08%
902 ENSEIGNEMENT	8 956 123,00	8 846 123,00	-1,23%
906 RESEAUX ET INFRASTRUCTURES	5 667 000,00	4 500 000,00	-20,59%
907 AMENAGEMENT ET ENVIRONNEMENT	50 000,00	2 050 000,00	NS
908 TRANSPORTS	-	86 750,00	NS
922 Dotations et participations	22 600 000,00	24 500 000,00	8,41%
923 Dettes et autres opérations financières	158 837 252,71	174 102 642,00	9,61%
92488 AFAF connexe aux ouvrages linéaires CSNE	300 000,00	29 490,00	-90,17%
954 Produit des cessions des immobilisations (prévision)	2 080 000,00	269 000,00	-87,07%
TOTAL	199 010 375,71	214 862 005,00	7,97%

Les principales recettes d'investissement sont composées du fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA), de la dotation globale d'équipement (DGE), de la dotation départementale d'équipement des collèges (DDEC) et de l'emprunt d'équilibre.

- Le produit du FCTVA, calculé sur les dépenses d'investissement de l'exercice N-1, est estimé pour 2019 à 21,90 M€ en fonction du taux de réalisation des dépenses éligibles et du taux de compensation forfaitaire fixé à 16,404 %. Au regard de la progression attendue de l'investissement en 2018, l'inscription est proposée en hausse de 1,9 M€ par rapport à l'année précédente.

- La DGE, destinée à soutenir l'effort d'investissement des départements en matière d'aménagement foncier et d'équipement rural, est évaluée à 1,60 M€ pour 2019. Il convient de préciser que l'article 81 du projet de loi de finances (PLF) pour 2019 vise à transformer la DGE en une « dotation de soutien à l'investissement des départements ». Une première part serait répartie en enveloppes régionales, le préfet de région attribuant ces crédits sous forme de subventions d'investissement aux projets structurants dans les domaines jugés prioritaires au niveau local ; une seconde part serait répartie au bénéfice des départements défavorisés par leur potentiel fiscal.

- La DDEC, gelée en valeur depuis 2008, est valorisée à hauteur de 8,29 M€.

- La recette prévisionnelle d'emprunt (chapitre 923), qui constitue la première inscription en volume de la section d'investissement, de même que sa principale variable d'équilibre, s'établit à 173 M€, en progression de 14,50 M€ par rapport au Budget Primitif 2018. Il convient de souligner que ce montant représente un niveau maximum qui ne sera probablement pas réalisé en totalité, dans la mesure où les recettes d'investissement n'intègrent pas à ce stade les résultats reportés, lesquels ne sont inscrits qu'à l'étape du budget supplémentaire, après constatation au compte administratif.

C – Présentation de la section de fonctionnement

1. Schéma de financement de la section de fonctionnement



Ce schéma illustre le mécanisme de constitution de l'épargne brute constatée au projet de budget primitif. Pour 2019, l'épargne brute ressort à 72,2 M€, en recul de 5,3 M€ par rapport à l'exercice précédent, principalement sous l'effet de la très faible évolution des recettes. Cette ressource est utilisée à hauteur de :

- 43,2 M€ au titre de la couverture réglementaire de la dotation nette aux amortissements. La dotation nette se décompose en une dépense d'ordre de 64,5 M€ pour partie neutralisée par une recette d'ordre de 21,3 M€. La dotation nette aux amortissements progresse de 3,2 M€ par rapport à 2018. Cette augmentation résulte directement de l'effort d'investissement consenti par le Département au cours des derniers exercices et devrait se poursuivre dans la période future.

- 29 M€ au titre du virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement. Cette ressource, qui pourrait être qualifiée d'autofinancement volontaire, contribue au financement de la section d'investissement et permet de réduire l'emprunt. Pour mémoire, au budget 2018, cet autofinancement volontaire ressortait à 37 M€. Il est utile de rappeler que l'autofinancement volontaire du budget 2019 reste encore nettement supérieur à celui constaté en 2017 et qui s'élevait à seulement 21 M€.

L'évolution de l'épargne brute est pleinement conforme aux orientations présentées en novembre dernier lors du débat d'orientation budgétaire et reste cohérente avec la stratégie budgétaire pluriannuelle du Département.

2. Les dépenses de fonctionnement

Présentation par fonction

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	BP 2018 (en €)	Projet de BP 2019 (en €)	Evolution
0 SERVICES GENERAUX	119 035 189,36	120 679 557,94	1,38%
1 SECURITE	71 098 000,00	71 107 500,00	0,01%
2 ENSEIGNEMENT	82 759 605,45	81 344 414,32	-1,71%
3 CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS	18 870 984,00	18 386 800,00	-2,57%
4 PREVENTION MEDICO-SOCIALE	27 333 867,00	27 387 720,00	0,20%
5 ACTION SOCIALE	1 069 042 612,71	1 086 761 737,96	1,66%
6 RESEAUX ET INFRASTRUCTURES	50 579 988,91	47 105 050,00	-6,87%
7 AMENAGEMENT ET ENVIRONNEMENT	8 456 580,00	8 636 443,78	2,13%
8 TRANSPORT	9 587 158,00	7 015 000,00	-26,83%
9 DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	4 885 903,93	4 670 125,00	-4,42%
TOTAL	1 461 649 889,36	1 473 094 349,00	0,78%

Présentation par chapitre

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	BP 2018 (en €)	Projet de BP 2019 (en €)	Evolution
930 SERVICES GENERAUX	97 422 757,79	98 063 982,25	0,66%
931 SECURITE	71 098 000,00	71 107 500,00	0,01%
932 ENSEIGNEMENT	82 759 605,45	81 344 414,32	-1,71%
933 CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIR	18 870 984,00	18 386 800,00	-2,57%
934 PREVENTION MEDICO-SOCIALE	27 333 867,00	27 387 720,00	0,20%
935 ACTION SOCIALE (Hors RMI)	536 522 044,81	547 475 413,29	2,04%
9354 REVENU MINIMUM D'INSERTION	180 000,00	-	NS
9355 PERSONNES DEPENDANTES (APA)	184 620 000,00	185 899 000,00	0,69%
9356 REVENU DE SOLIDARITE ACTIVE (RSA)	347 720 567,90	353 387 324,67	1,63%
936 RESEAUX ET INFRASTRUCTURES	50 579 988,91	47 105 050,00	-6,87%
937 AMENAGEMENT ET ENVIRONNEMENT	8 456 580,00	8 636 443,78	2,13%
938 TRANSPORTS	9 587 158,00	7 015 000,00	-26,83%
939 DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	4 885 903,93	4 670 125,00	-4,42%
941 Autres impôts et taxes	9 600 000,00	10 200 000,00	6,25%
943 Opérations financières	10 800 000,00	11 200 000,00	3,70%
944 Frais de fonctionnement des groupes d'élus	831 650,00	831 600,00	-0,01%
945 Provisions	-	135 000,00	NS
952 DEPENSES IMPREVUES	380 781,57	248 975,69	-34,61%
TOTAL	1 461 649 889,36	1 473 094 349,00	0,78%

Contrairement à l'exercice précédent, les inscriptions des budgets 2018 et 2019 peuvent être comparées en lecture directe, dans la mesure où aucun changement de périmètre n'est à prendre en considération. Ainsi, les dépenses de fonctionnement progressent de 0,78 %, soit une augmentation en volume de 11,4 M€. Le total des dépenses de fonctionnement proposées pour 2019 est d'ailleurs totalement conforme aux termes du rapport d'orientation budgétaire présenté le 12 novembre dernier. Il est également utile de rappeler que le taux d'évolution des dépenses est inférieur à 1,2 %, et ce pour la seconde année consécutive. Le Département devrait donc être en capacité de respecter les dispositions du contrat financier conclu avec l'Etat en juin 2018.

Pour en revenir à l'évolution des dépenses de fonctionnement d'un exercice à l'autre, le Département poursuit son travail d'optimisation de l'ensemble des dépenses afin de préserver ses capacités d'intervention au titre des solidarités humaines, dans la mesure où la demande sociale reste prégnante. Cette tendance est d'ailleurs manifeste au vu des crédits inscrits en fonction 5, dédiée à l'action sociale, qui connaissent une variation de 1,66 %, soit une progression des capacités d'intervention de 17,7 M€. L'augmentation des crédits affectés aux politiques de solidarité est ainsi supérieure de 6 M€ à l'évolution globale des dépenses de fonctionnement prévisionnelles du Département.

Il est proposé de détailler les principales évolutions par fonction M.52. Une analyse approfondie des différents mouvements figure au sein des cahiers budgétaires de chaque Commission thématique.

1. En ce qui concerne la fonction 0, le total des crédits ressort à 120 M€, en progression de 1,6 M€ par rapport à l'an dernier. Cette évolution est essentiellement due à l'augmentation de la contribution au fonds de solidarité (+ 0,6 M€) et à la hausse des frais financiers (+ 0,4 M€).

2. Les dépenses de la fonction 1 sont stables d'un exercice à l'autre. La principale inscription correspond à la participation départementale versée au SDIS qui ressort à 71 M€ en 2019. Le niveau de participation proposée est conforme à la délibération du Conseil d'Administration du SDIS du 26 octobre 2018 relative à la détermination des ressources et des charges prévisibles pour l'exercice à venir.

3. Les dépenses de la fonction 2 reculent de 1,4 M€. Cette baisse résulte essentiellement de la réforme des modalités techniques de gestion des dotations versées aux collèges. Pour 2019, les dotations seront versées nettes du reversement de la participation des familles (COFAREPI), ce qui conduit à une réduction apparente de 3,3 M€ des dotations, sans incidence sur les ressources réelles des collèges. Il convient également de noter une inscription nouvelle de 1,6 M€ au titre de la mise en œuvre d'un marché d'insertion en lieu et place des contrats aidés supprimés par l'Etat.

4. Les crédits alloués à la fonction 3 sont pratiquement stables d'un exercice à l'autre.

5. Les dépenses de fonctionnement de la fonction 4 sont principalement constituées des rémunérations des agents affectés à la prévention médico-sociale (protection maternelle et infantile) et sont stables par rapport à 2018.

6. Comme évoqué précédemment, les dépenses de la fonction 5 progressent de 17,7 M€ entre 2018 et 2019. La fonction 5 représentera en 2019 une enveloppe budgétaire totale de 1,09 milliard €, soit 74 % du total des dépenses du Département. Sur ces 17,7 M€, les principales évolutions concernent :

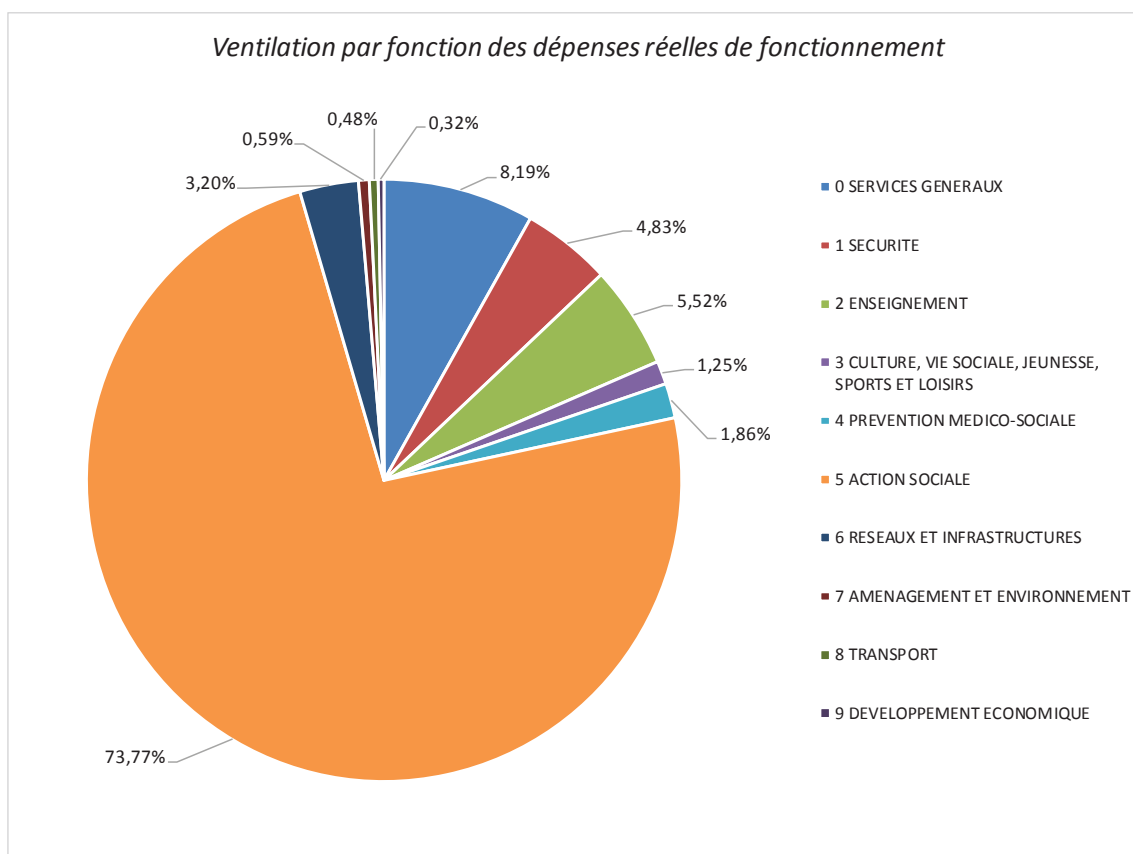
- les allocations de RSA, avec une prévision de dépenses de 333 M€ en 2019, soit 5 M€ de plus que les crédits votés en 2018 ;
- la protection de l'enfance, qui mobilise 15 M€ supplémentaires, dont 10,6 M€ au titre des maisons d'enfants à caractère social et près de 3 M€ en faveur de l'accueil familial ;
- l'accueil des personnes âgées et handicapées, qui enregistre une baisse de 2 M€ par rapport à 2018 pour atteindre les 407 M€. Cette baisse est directement liée au recul de 3 M€ des crédits engagés au titre de la conférence des financeurs, dans la mesure où ce dispositif a pris fin en 2018. Une fois retraités de cet élément technique, les crédits alloués à cette politique publique progressent de 1 M€.

7. Les dépenses de la fonction 6 baissent de près de 3,5 M€ par rapport à 2018. Cette diminution résulte de la mise en œuvre d'un travail technique qui a permis de flécher vers la section d'investissement les travaux réalisés en régie par le Département sur la voirie. Il s'agit d'une mesure structurelle qui contribue, d'une part à valoriser en section d'investissement des travaux réalisés par les agents du Département, d'autre part à réduire durablement les dépenses de fonctionnement.

8. Les crédits de la fonction 8 sont ramenés à 7 M€, en baisse de 27 % par rapport à 2018. Cette proposition correspond aux prévisions de réalisation de l'exercice en cours.

9. Les crédits de la fonction 9 diminuent légèrement pour atteindre les 4,6 M€. Ils sont essentiellement affectés à la contribution d'équilibre versée au Laboratoire départemental d'analyses (LDA), ainsi qu'à des subventions versées à des partenaires du Département.

Le graphique suivant fait apparaître la ventilation par fonction des dépenses de fonctionnement :



Ce graphique illustre le poids toujours prépondérant des moyens alloués aux politiques de solidarité. En effet, les crédits des fonctions 4 *prévention médico-sociale* et 5 *action sociale* représentent à eux seuls 75,6 % du total des dépenses de fonctionnement, en progression de 0,6 point par rapport à 2018.

3. Les recettes de fonctionnement

Présentation par fonction

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	BP 2018 (en €)	Projet de BP 2019 (en €)	Evolution
0 SERVICES GENERAUX	1 412 511 201,60	1 428 047 827,00	1,10%
1 SECURITE	-	161 054,00	NS
2 ENSEIGNEMENT	3 401 000,00	100 000,00	-97,06%
3 CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS	710 000,00	663 000,00	-6,62%
4 PREVENTION MEDICO-SOCIALE	587 000,00	468 000,00	-20,27%
5 ACTION SOCIALE	108 609 348,00	104 555 255,00	-3,73%
6 RESEAUX ET INFRASTRUCTURES	496 300,00	540 300,00	8,87%
7 AMENAGEMENT ET ENVIRONNEMENT	11 640 000,00	10 014 700,00	-13,96%
8 TRANSPORT	1 180 000,00	700 000,00	-40,68%
9 DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	1 641,88	26 542,00	NS
TOTAL	1 539 136 491,48	1 545 276 678,00	0,40%

Comme c'est le cas depuis plusieurs exercices, les recettes de fonctionnement connaissent une très faible progression, de 6,1 M€ en volume, soit + 0,40 %, alors que les dotations versées par l'Etat sont pratiquement stables entre 2018 et 2019.

Cette absence de dynamique des recettes s'explique par une certaine prudence dans l'évaluation du produit des droits de mutation immobiliers (- 5 M€) et par l'absence de perception de 3 M€ de recettes au titre du mécanisme de compensation évoqué précédemment pour les collèges. Il convient également de noter la baisse de 4 M€ des recettes prévisionnelles de la fonction 5 (action sociale), en raison d'un recul des dotations versées par la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA) au titre de la conférence des financeurs.

92,4 % des recettes départementales sont imputées en fonction 0. Elles se composent des produits de fiscalité directe et indirecte, des compensations fiscales, des dotations de l'Etat et des attributions de péréquation.

Présentation par chapitre

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	BP 2018 (en €)	Projet de BP 2019 (en €)	Evolution
930 SERVICES GENERAUX	11 365 751,52	9 558 851,00	-15,90%
931 SECURITE	-	161 054,00	NS
932 ENSEIGNEMENT	3 401 000,00	100 000,00	-97,06%
933 CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS	710 000,00	663 000,00	-6,62%
934 PREVENTION MEDICO-SOCIALE	587 000,00	468 000,00	-20,27%
935 ACTION SOCIALE (Hors RMI)	40 839 348,00	37 010 255,00	-9,38%
9355 PERSONNES DEPENDANTES (APA)	65 590 000,00	65 395 000,00	-0,30%
9356 REVENU DE SOLIDARITE ACTIVE (RSA)	2 180 000,00	2 150 000,00	-1,38%
936 RESEAUX ET INFRASTRUCTURES	496 300,00	540 300,00	8,87%
937 AMENAGEMENT ET ENVIRONNEMENT	11 640 000,00	10 014 700,00	-13,96%
938 TRANSPORTS	1 180 000,00	700 000,00	-40,68%
939 DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	-	26 542,00	NS
940 Impositions directes	421 148 353,00	435 448 353,00	3,40%
941 Autres impôts et taxes	597 449 251,00	601 849 251,00	0,74%
942 Dotations et participations	375 804 256,00	373 170 872,00	-0,70%
943 Opérations financières	21 941,88	20 500,00	-6,57%
945 Provisions	6 723 290,08	8 000 000,00	18,99%
TOTAL	1 539 136 491,48	1 545 276 678,00	0,40%

En ce qui concerne les recettes de fiscalité directe, le produit anticipé pour 2019 de la **taxe foncière sur les propriétés bâties** (TFPB), soit 292,80 M€ (+ 9,1 M€ par rapport au BP 2018), intègre une revalorisation des bases estimée de 3 %, incluant la majoration forfaitaire des valeurs locatives qui sera fixée par la loi de finances pour 2019. Il convient de rappeler que l'Assemblée départementale a décidé que l'augmentation de deux points du taux votée en 2016 serait la seule sur le mandat. Par conséquent, aucune hausse du taux n'est proposée au BP 2019.

En matière de fiscalité indirecte, les **droits de mutation à titre onéreux (DMTO)** perçus sur les transactions immobilières constituent une ressource historiquement volatile car corrélée au dynamisme du marché immobilier. Après plusieurs années de croissance continue du produit, la prévision pour 2019, à 135 M€, se veut délibérément prudente en intégrant une correction modérée des fondamentaux du marché (hausse des taux d'intérêt et baisse du volume de transactions). Quant à la **taxe spéciale sur les conventions d'assurance** (TSCA), il s'agit d'une recette dont l'évolution offre peu de visibilité mais qui s'est révélée assez peu dynamique ces dernières années. Le produit prévisionnel pour 2019 s'établit à 210 M€, en progression de 2 M€ par rapport au produit anticipé pour 2018.

En ce qui concerne les dotations de l'Etat, le projet de loi de finances (PLF) pour 2019 ne prévoit aucune réfaction sur la **dotation globale de fonctionnement** (272,33 M€), qui constitue le principal concours financier de l'Etat aux collectivités locales. Cependant, le Département devrait subir en 2019, comme en 2018, un écrêtement voisin de 1,2 M€ sur sa composante dotation forfaitaire, en raison d'un potentiel financier par habitant légèrement supérieur à 95 % du potentiel financier moyen des départements. D'autre part, la **dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle** (DCRTP), qui a été intégrée en 2017 au périmètre des variables d'ajustement de l'enveloppe normée des concours financiers de l'Etat, devrait, à 48,60 M€ et au terme de simulations récemment communiquées par l'ADF sur l'impact du PLF 2019, enregistrer un recul de 0,6 M€ par rapport à 2018.

Quant aux attributions de péréquation - **fonds de péréquation des DMTO, fonds de solidarité, fonds de péréquation de la CVAE, dispositif de compensation péréquée** - elles devraient rester globalement stables par rapport à 2018, pour un montant total de 74,60 M€.

Enfin, s'agissant du **fonds de soutien aux départements en difficulté**, il est rappelé que le Département a bénéficié d'une aide de 12,98 M€ en 2017 et de 9,51 M€ en 2018. Un amendement gouvernemental au PLF 2019 crée, pour les années 2019 à 2021, un « fonds de stabilisation » de 115 M€ par an destiné aux départements connaissant une situation financière dégradée par rapport aux charges induites par le financement des allocations individuelles de solidarité (APA, PCH, RSA). Une trentaine de départements bénéficieraient du dispositif en 2019. A ce stade, une recette prévisionnelle de 8 M€ est intégrée au projet de BP 2019.

D – Les propositions d'inscriptions des budgets annexes

➤ Etablissement Français du Sang

Fonction	Programme	Section de fonctionnement BP 2018 (€)		Section de fonctionnement Projet de BP 2019 (€)	
		Dépense	Recette	Dépense	Recette
0 SERVICES GENERAUX	Etablissement Français du Sang	444 581,00	444 581,00	444 581,00	444 581,00
Total Fonctionnement		444 581,00	444 581,00	444 581,00	444 581,00

Les crédits sont exclusivement affectés à la rémunération du personnel mis à disposition de l'EFS. Le montant des crédits proposés en 2019 est stable par rapport à 2018.

➤ Laboratoire départemental d'analyses

Fonction	Programme	Section de fonctionnement BP 2018 (€)		Section de fonctionnement Projet de BP 2019 (€)	
		Dépense	Recette	Dépense	Recette
9 DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	Laboratoire départemental d'analyses	2 902 110,00	2 952 270,93	3 031 110,00	3 081 110,00
Total Fonctionnement		2 902 110,00	2 952 270,93	3 031 110,00	3 081 110,00

Fonction	Programme	Section d'investissement BP 2018 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2019 (€)	
		Dépense	Recette	Dépense	Recette
9 DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	Laboratoire départemental d'analyses	50 160,93		50 000,00	
Total Investissement		50 160,93	0,00	50 000,00	0,00

A 3,03 M€, le budget de fonctionnement du LDA progresse de 0,13 M€ par rapport au BP 2018. Il est principalement composé de charges de personnel pour un montant de 1,78 M€ et de charges à caractère général pour le solde. Les crédits d'investissement, stables, sont consacrés aux équipements spécifiques du Laboratoire, ainsi qu'à son équipement informatique.

➤ Restaurant administratif

Fonction	Programme	Section de fonctionnement BP 2018 (€)		Section de fonctionnement Projet de BP 2019 (€)	
		Dépense	Recette	Dépense	Recette
0 SERVICES GENERAUX	Restaurant administratif	1 761 960,00	1 811 960,00	1 698 260,00	1 725 760,00
Total Fonctionnement		1 761 960,00	1 811 960,00	1 698 260,00	1 725 760,00

Fonction	Programme	Section d'investissement BP 2018 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2019 (€)	
		Dépense	Recette	Dépense	Recette
0 SERVICES GENERAUX	Restaurant administratif	50 000,00		27 500,00	
Total Investissement		50 000,00	0,00	27 500,00	0,00

Le budget prévisionnel du Restaurant administratif pour 2019 est en légère diminution par rapport à l'exercice précédent. Les dépenses de fonctionnement sont constituées de dépenses de personnel pour 1 M€ et de charges à caractère général pour 0,7 M€, constituées pour l'essentiel d'achats de produits alimentaires.